



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur Benoit MICHA demeurant Rue du Chêneux 4 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Rue du Chêneux, 4 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section A n°743P.

**La demande vise les travaux suivants : Régularisation pour la construction d'une annexe et d'un local technique pour une piscine et présente les caractéristiques suivantes :**

**Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :**

- La construction en dehors de la zone aedificandi ;
- La construction ne se présente plus d'un seul tenant ;
- La toiture plate ;
- L'utilisation de bardage bois ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

**Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :**

- le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5m ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09 janvier 2023 au 23 janvier 2023 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)